



Haïti : De l'effondrement de l'Etat au « narco-chaos »

Marc Maeschalck,
Professeur ordinaire (UCL) Philosophie du Droit
 45.008 signes
 Octobre 2020

Suite au tremblement de terre, la mobilisation pour Haïti, il y a dix ans, fut d'une ampleur mondiale. Elle était dans son émotion à la mesure de la dévastation qui a frappé le pays ce mardi de janvier 2010 à 16h53, heure locale. Mais l'émotion ne dure qu'un temps, l'action d'urgence également. Dix ans plus tard, Haïti semble toujours empêtré dans la recherche d'un avenir politique plus serein qui tarde à venir. Est-ce un pays ingouvernable, un chaos sans fin comme semble le penser le président des Etats-Unis ?

Pour analyser une telle situation, il est impératif de prendre un peu de distance par rapport à la seule actualité et ses urgences, pour remettre les événements en perspective, à la fois des points de vue historique et géographique. Mais une telle tâche n'a elle-même d'intérêt que si l'on produit une analyse centrée sur les acteurs. En effet, les différents groupes d'intérêts en présence en Haïti finissent par produire, comme partout ailleurs, une forme de vie collective qui les dépasse et agit en retour sur eux de façon surdéterminante. Dans le cas haïtien, c'est la dénégation de la puissance publique par tous les acteurs en interaction qui finit par produire un contexte de violence généralisé et un chaos permanent qu'aucune force n'est en mesure de stabiliser.

Un narco-Etat

Comment déconstruire cette évidence et la réinterpréter en fonction de l'intérêt de l'acteur qui en fait les frais en permanence, à savoir la grande majorité de la population dans son existence quotidienne, pacifique, mais violentée et réprimée ?

Pour les grands médias internationaux, Haïti est traversé par une grave crise politique depuis juillet 2018. Cette crise a été déclenchée par les révélations de corruption du pouvoir en place et des gouvernements précédents (sous Martelly et Préval) dans l'affaire *PetroCaribe*, à savoir les ententes signées en 2007 avec le Venezuela pour livrer du pétrole dont une part du prix de vente aux compagnies locales revient à l'Etat haïtien sous forme d'emprunt à long terme. Si, dans d'autres pays qui ont bénéficié de ces fonds vénézuéliens, comme la République Dominicaine, une partie de l'argent a été détournée, en Haïti, c'est la quasi-totalité (92,4%) de la destination réelle des fonds alloués aux projets de développement qui pose question. Des compagnies privées, comme Agritrans ou Betexs, révèle la Cour des comptes (rapport de 2019) ont servi d'écran pour permettre l'enrichissement personnel de la classe dirigeante locale. En l'occurrence, les sommes auditées représentent plus d'1,5 milliard de dollars sur un montant de financement de 2,2 milliards. En 2010, suite au séisme, le Venezuela a même annulé un montant de 395 millions de dollars de la dette d'Haïti.

Dans ce contexte d'urgence, ce sont 350 millions de dollars qui seront débloqués sous la présidence de Préval, avec des procédures « allégées » rendues possibles grâce à l'état d'urgence permettant de contourner la réglementation des marchés publics. La grande distribution des dessous de table pouvait commencer. L'augmentation soudaine des prix à la pompe a été le déclencheur de mouvements sociaux dénonçant la corruption des élites à tous les niveaux, et en particulier celle du président en place, Jovenel Moïse, qui refusait de juger les coupables.

Cette situation dramatique nous est rappelée épisodiquement par les médias internationaux à travers de brèves séquences de violence qui n'apprennent guère plus que ce qui tourne en boucle sur les réseaux sociaux. Il ne s'agit pourtant que de symptômes. La racine des maux est à la fois plus profonde et plus préoccupante encore. Haïti est d'abord confronté à l'effondrement de toutes ses structures étatiques. Par rapport à cette réalité, la corruption décentralisée qui y sévit n'est qu'un effet.

Chaque acteur occupant une position lui permettant de prétendre à un profit privé ou public tire le maximum possible de cette situation pour son compte personnel. Une telle pratique n'est possible qu'en contexte d'« Etat failli » (Verlin, 2014) ou d'« Etat fragile » (Mouton, 2012). Mais, dans le cas d'Haïti, ce concept à la mode est ambigu parce que la véritable question n'est pas celle de savoir pourquoi l'Etat aurait failli à ses missions régaliennes, voire pourquoi il serait une menace à la sécurité internationale, mais plutôt pourquoi ce qu'André Corten (1989) avait qualifié d'« Etat faible » a fini par s'effondrer pour devenir un acteur fantôme, un Etat zombie en quelque sorte.

La qualification de cette situation de l'État ne relève pas de critères optimaux de bonne gouvernance ou de performance économique. Il faut, d'ailleurs, répudier ces derniers car ils présupposent comme connu le comportement standard idéal d'un Etat.

Au contraire, l'approche proposée par cette analyse va s'appuyer sur une approche plus dynamique, acceptant les particularités d'un ordre sous-optimal de façon à cerner une situation spécifique de fragilité et chercher des pistes de solution. On rejettera, au passage, la notion de gouvernance dans la mesure où elle « affirme et nie dans une même expression la validité de la qualification d'État » (Mouton, 2012). La question centrale en Haïti face à cette situation de zombification des institutions publiques réside plutôt dans la reconstruction d'une relation positive avec la fonction étatique. Depuis la chute du régime duvaliériste, aucun acteur n'a pris en considération cet enjeu.

Les politiques ont livré l'Etat à leurs guerres de clan, à la promotion de leurs intérêts privés et ont, sans cesse, coupé les liens entre l'action de l'Etat et le service aux citoyens. De son côté, la société

civile, lorsqu'elle ne tire pas de profit direct de ce comportement, s'est efforcée de se substituer à toutes les missions traditionnelles de l'Etat, en matière économique, éducative et sanitaire. Quant aux fonctions de justice et de sécurité, elles ont été vidées de leur substance. Instrumentalisation, substitution, marginalisation sont non seulement le fait des acteurs locaux mais ces comportements sont également reproduits par les acteurs internationaux qui, par manque de lucidité, ont renforcé le processus d'effondrement de l'Etat. La question du rôle de ce dernier est pourtant incontournable pour sortir de l'impasse et envisager une gestion collective responsable de populations et de territoires en grave danger écologique, sanitaire et alimentaire.

Le processus d'effondrement de l'État haïtien a certainement des racines lointaines, coloniales et post-coloniales, liées à l'économie de plantation et à une forme « néopatrimoniale » d'organisation de la propriété au moment de l'indépendance (Etienne, 2007 ; Casimir, 2011 ; Hector, 2011). Mais sur l'horizon d'un demi-siècle, il est surtout question de l'héritage d'une structure dictatoriale centralisée mise en place par François Duvalier sur les structures répressives et la centralisation extrême (Lucien, 2013) laissées par l'occupation américaine (1915-1934). Duvalier père souhaitait un régime qui dure et qui a ainsi profité à son fils. Même au début des années 1980, le niveau des institutions éducatives, tant privées que publiques, l'armée et l'Eglise concordataire, garantissait encore une forme de stabilité au service d'un modèle hiérarchique répressif. L'identification de l'Etat au mal absolu incarné par le duvaliérisme va rendre difficile la construction d'une démocratie populaire après la chute de la dictature.

D'un côté, les américains restaient focalisés sur la menace d'un nouveau Cuba, tandis que les acteurs locaux cherchaient péniblement à reconstruire un espace public au sortir de trente années marquées par la répression de toute opposition et la clandestinité des organisations politiques dignes de ce nom. La transition qui a suivi la fin de ce régime a fortement affaibli le pays : coups d'Etat, embargo, intervention militaire étrangère. Dans ce contexte particulier, le phénomène nouveau sera la volonté constante du leadership postduvaliériste d'empêcher toute forme de structuration des résistances, qu'elles soient de gauche ou de droite.

Qu'il s'agisse de l'Eglise, de l'armée, de l'Etat, de l'Ecole, les piliers de l'ancien régime vont voler en éclats et laisser place à une instabilité constante. Les partis se succèdent au rythme des élections, les groupes populaires deviennent des groupuscules à vocation criminelle. Mais c'est surtout à partir du retour au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide en 2000 que les cartels de la drogue et les bandes armées vont occuper de plus en plus l'espace public, au point que des figures notoires du trafic de drogue vont se présenter à des fonctions parlementaires pour défendre directement leurs intérêts. Haïti devient ainsi un narco-État.

Ni le départ forcé d'Aristide en 2004 ni le tremblement de terre en 2010 ne changeront quoi que ce soit à cette situation. Un rapport du *Small Arms Survey Program* soutenu par l'Institut des Etudes internationales de Genève fait état, déjà en 2005, de plus de 400.000 armes en circulation (Muggah, 2005).

L'intervention internationale suite au tremblement de terre ne fera que temporiser l'effondrement attendu du jeune narco-État. Pendant les années qui ont suivi la catastrophe, la communauté internationale a suppléé le défaut d'Etat et a contribué à cacher les véritables enjeux en concentrant les projecteurs sur les zones sinistrées. L'épidémie de choléra montrera cependant les nuisances qui accompagnent aussi ce type d'interventions en donnant une idée du dénuement général d'une population en apparence sur-aidée par l'aide humanitaire (Hendriksen, 2011). Durant cette période, pour des raisons pragmatiques, les filières de la corruption fonctionnent à plein pour absorber les moyens déversés sur Haïti. Elles finissent d'ailleurs, dans de nombreux cas, par corrompre les acteurs internationaux eux-mêmes.

Survint ensuite le désengagement de la communauté internationale, mobilisée par d'autres priorités. Malgré une première transition électorale imposée en 2011, et alors que les séquelles de la catastrophe sont encore palpables, une nouvelle transition est nécessaire en 2015 avec Jocelerme Privert, le président du Sénat, le temps d'imposer, en novembre 2016, le candidat supposé maintenir la ligne choisie en 2011 par la communauté internationale. Plutôt que de répondre aux demandes de la population, le choix favorise plutôt un compromis fragile entre les intérêts de factions concurrentes dans le partage des dividendes de la drogue et autres trafics. Résultat : un semblant de légitimité face à un semblant d'opposition, dont la meilleure chance est d'exploiter les frustrations légitimes de la population, sans rien d'autre à proposer que l'alternance.

Omniprésence de la violence

Dans ce contexte, on relèvera, en tout premier lieu, qu'une culture de la violence endémique s'est installée et généralisée. Le pouvoir s'achète ou se prend par les armes et par la drogue, qui fournit l'argent de la corruption. Ensuite, le pouvoir, une fois conquis, ne peut s'exercer que de manière directe et immédiate, c'est-à-dire sans le détour d'institutions. Le gang qui occupe un quartier instaure des taxes de passage. Le député qui a négocié son élection s'octroie un droit de préemption sur les activités concernant sa circonscription. Le président élu gouverne pour lui-même et pour le clan qui a financé son élection. Enfin, la presse a suivi l'effondrement de l'État.

Les médias audiovisuels ont été privatisés et des députés profitent de radios à leur solde pour faire leur propagande. Parmi les médias les plus écoutés, on retrouve les radios financées par des chefs de gangs qui favorisent leur propre agenda antidémocratique. Certes, des médias professionnels tentent de survivre mais ils font de moins en moins d'audience. Dans le narco-État haïtien, ni les partis ni les organisations sociales n'ont d'existence réelle. Il s'agit toujours de groupuscules assemblés autour de leaders qui en tirent un profit direct et s'allient les uns avec les autres en fonction des circonstances (le coup à réaliser dans la plus pure tradition du gangstérisme) et instrumentalisent la population dans leurs entreprises grâce à deux armes : l'argent et la terreur.

Les conséquences directes les plus dommageables à moyen terme de cette situation sont l'absence d'espace public et le déni du vide étatique. Le chaos ambiant interdit toute forme de débat constructif entre les parties en présence. Depuis juillet 2018, un dernier cran a été franchi dans la violence verbale. Des radios se font le relais d'appels à la haine, voire au meurtre, dénoncent des agents de la force publique, conseillent aux partisans de s'en prendre aux maisons et aux biens de ceux auxquels ils s'opposent. Au parlement, c'est l'obstruction qui est la règle et la meilleure façon de se faire entendre est d'utiliser une arme.

De surcroît, certains agents de la force publique instrumentalisés, soit par le pouvoir en place, soit par l'opposition, participent de façon visible à des exactions et soutiennent certains gangs contre d'autres. L'espace public est saturé par ces dérives et ne permet plus depuis des années un minimum de débat serein et constructif. Pourtant, en même temps, ce vide est nié par les acteurs concernés. Non seulement, chacun se rejette la faute mais surtout personne ne considère réellement cette situation comme un problème majeur. D'un côté, ceux qui occupent l'espace du pouvoir l'instrumentalisent en fonction de leurs objectifs privés. De l'autre, ceux qui sont exclus de ce jeu dénoncent plutôt les intérêts privés qui bénéficient du détournement de l'argent public mais ne mettent pas en avant la grave fragilisation des institutions publiques. L'État n'est en fait qu'une façade cachant les conflits entre différents clans de l'oligarchie, au pouvoir ou dans l'opposition. Tantôt on l'instrumentalise, tantôt on le combat pour y reprendre pied. En aucun cas, cependant, on ne s'aligne derrière la revendication d'un État socialement actif, capable de coordonner des moyens et de rencontrer les attentes des populations avec une vision à long terme pour le devenir du pays.

Ce qui semblerait ailleurs un minimum est devenu en Haïti de l'ordre du rêve impossible. L'Etat, depuis la fin de la dictature duvaliériste et après l'échec de l'instauration d'une démocratie populaire entre 1987 et 1991, est devenu une sorte de « facteur absent ». Les acteurs de la société civile le nient en permanence dans son existence, en contournant ses règles (business, ONG), en se substituant à ses missions (ONG, associations) ou en le détournant à des fins privées (réseaux mafieux, pseudo-partis). Indirectement, c'est la population qui pourrait bénéficier de l'action publique qui est la première victime de ce déni collectif.

Désorganisée, écartée du partage des ressources, exclue des dividendes de la corruption, la population est fondamentalement l'otage d'une guerre de cartels pour le contrôle d'un territoire sans Etat. Sur le plan intellectuel, le pire face à ce désastre est de souscrire à des thèses fantasmatiques sur l'ingouvernabilité inscrite dans les gènes du peuple haïtien. L'ironie des thèses tapageuses sur l'Etat ou le non-Etat haïtien est qu'elles demeurent adressées à une figure vide, que l'on tente à tout prix d'affubler d'une fonction. A l'opposé, il conviendrait davantage de s'affranchir du passé sans cesse fantasmé pour énoncer un véritable horizon collectif.

En effet, le peuple haïtien a fourni un effort colossal pour se débarrasser de la gangrène duvaliériste grâce à la montée en puissance de grandes organisations paysannes (MPP, TetKolé) et une structure progressiste de l'Église soutenue par un mouvement de la société civile (OnèRekspè). Il a participé à une grande campagne d'alphabétisation, saluée par des experts internationaux. L'ère post-duvaliériste a ouvert le champ à une lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux, à commencer par ceux de la paysannerie, encore discriminée par le registre national mais aussi par la marginalisation de la langue créole majoritaire. Les droits linguistiques sont donc devenus tout naturellement le fer de lance d'un mouvement de reconnaissance des droits de tous, notamment par l'adoption d'une nouvelle constitution en langue créole en mars 1987.

Il y avait alors fort à faire pour les organisations de défense des droits humains mobilisées autour de la justice pour tous : le droit à la terre, la domesticité, le droit à un salaire minimal, les droits des femmes. Mais ce processus de structuration d'un nouveau pouvoir avec sa nouvelle constitution a été stoppé net par les spéculations stratégiques du gouvernement de Georges Bush père, craignant un nouveau Cuba. Pourtant, même après ce virage impérialiste, les militants des droits humains, soutenus par les réseaux internationaux, vont, pendant les quatre années d'embargo et de répression militaire, dénoncer et documenter des milliers de violations des Droits de l'Homme dans le pays, en particulier de nombreux viols de femmes, d'hommes, d'enfants et de vieillards. Cette action conduira à l'instauration d'une Commission de Vérité et de Justice en 1995.

Mais le rapport (1995) pourtant monumental qu'elle rédigea restera lettre morte. Ensuite, avec le retour forcé d'Aristide, la population a été livrée au diktat du FMI et de la libéralisation à outrance. Le gouvernement suivant, sous la première présidence de Préval se livrera, sous la pression des Etats-Unis, à un simulacre d'application des travaux de cette Commission. Le but de cette manœuvre visait à éviter que ne soient révélés les liens entre certains chefs des escadrons de la mort et le financement public américain. Ces pratiques destructurantes ont détruit le tissu social, institué l'impunité, rétabli une économie de dépendance et épuisé les capacités d'organisation des résistances.

Le peuple haïtien n'est donc ni ingouvernable ni réfractaire à la gouvernance. On a, au contraire, capturé sa liberté et son autonomie, comme, jadis, au temps de l'esclavage.

Un espoir, malgré tout ?

La population, pour sa part, n'a d'autre choix que de survivre et de garder espoir. Elle paie le prix fort de l'ignominie des uns et de la désinvolture des autres. Or, c'est bien la désinvolture des mécanismes de contrôle et de suivi des aides qui, pour l'heure, couvre l'ignominie des autres, leur corruption et leurs trafics.

Le choix de l'aide d'urgence, de mécanismes humanitaires apolitiques et mal calibrés (Martel, 2014), le refus d'apporter aux populations une réponse constructive sur le plan de l'action politique ont produit le désastre actuel. On assiste de plus en plus au démantèlement des aides ciblées aux groupes de base permettant la structuration d'une société civile responsable, à la campagne ou en milieu suburbain, alors que ces aides s'inscrivent dans la perspective d'accompagner la formation de leaderships et d'organisations dotées d'une responsabilité effective. Cette tendance va dans la direction inverse de l'urgence du moment, à savoir la reconstruction d'intérêts communs, ancrés dans les besoins primaires et articulés aux capacités de résilience des populations astreintes à la survie.

Trop de cadres intermédiaires et de prétendus leaders sont déconnectés de ces conditions opérationnelles conduisant à co-construire des solutions communes. Les acteurs à soutenir sont ceux qui, par leurs pratiques de proximité, manifestent le désir de supporter des processus économiques sains permettant à des zones géographiques précises et à des communautés locales de renforcer leurs capacités de production et d'échanges. Jusqu'aujourd'hui, une réforme agraire est à mettre en place en Haïti, de même qu'une décentralisation effective de l'État ainsi qu'une stabilisation des missions centrales de justice et de police (en ce comprise, d'ailleurs, la protection environnementale dans le pays). Depuis le départ de Duvalier, les politiques associatives soutenues par l'international n'ont conduit qu'à se substituer à l'action publique, y compris dans la gestion des déchets.

Au lieu de chercher comment « faire faire », chacun y va de sa solution pour faire dans un micro-domaine. En suspendant la construction d'une démocratie populaire post-duvaliériste, on a mis de côté les capacités réelles des populations en misant exclusivement sur l'assistance.

A contrario, l'espoir consiste précisément à rompre avec ce cercle vicieux de la dépendance et accepter de partir des capacités dont dispose la population haïtienne, de travailler au développement de leaderships locaux, à leur coordination et leur sécurisation. En visant l'institution d'un pouvoir d'exécution à partir du fantasme de grands partis proposant des lignes de convergence dans l'intérêt général, on ne fait pour l'instant que renforcer les agents principaux de la corruption et du trafic de drogue.

Une telle approche ne peut cependant faire l'économie d'une question cruciale concernant l'émergence de nouveaux acteurs locaux. Dans la situation actuelle de blocage, les acteurs traditionnels des projets de développement et de droits humains ont atteint leurs limites. Ils n'ont eu d'autres choix que de se soumettre au leadership des réseaux mafieux et d'accepter de transiger avec eux dans un semblant d'opposition au régime en place. Pourtant, l'agenda ainsi validé ne concerne en réalité que le remplacement d'un clan par un autre tout aussi corrompu et s'adonnant aux mêmes trafics (armes, êtres humains, drogue, etc.). Ces acteurs traditionnels ne perturbent pas fondamentalement les plans de l'oligarchie dans la mesure où ils n'ont jamais envisagé de modifier l'ordre économique dominant et s'opposent, par conséquent, à toute forme de leadership étatique.

De plus en plus déconnectés des réelles conditions de vie de la population, ils sont à la traîne des réseaux mafieux à la fois par manque de moyens et d'idées. Un minimum de vie politique et

d'espace public est nécessaire pour une sortie de crise. Ce niveau minimal de politisation des débats permettrait l'émergence d'un milieu où des interlocuteurs puissent convenir d'un avenir commun et de responsabilités partagées. Cet apport humain est capital pour entreprendre une « défragilisation » des relations sociales coopératives. Il s'agit, au final, d'échapper à cette stratégie de la ruse qui consiste à se présenter hors cadre, hors parti, sans projet, comme non-politicien, sans intérêt identifié, pour attacher à une figure morale individuelle l'idéal fantasmé d'un pays meilleur.

Une nouvelle approche

En focalisant l'attention sur les villes et les populations urbaines, le tremblement de terre a créé un véritable miroir aux alouettes. Il a eu pour conséquence de rendre Haïti encore plus dépendante de l'aide extérieure, de la production de ses voisins et des réseaux d'importation internationaux, voire des trafics en tout genre pour assurer un flux de devises. La diaspora est devenue la première pourvoyeuse de devises et la population ne survivrait pas sans elle (Doura, 2002). Mais elle est aussi à la source d'un cercle vicieux car cet apport de devise permet de continuer à acheter des biens d'importation, souvent gourmands en énergie carbone, et perpétue donc la dépendance.

Cette solidarité familiale et monétaire ne peut apporter aucune solution et ce n'est pas son rôle. Il faut plutôt parvenir à garantir un minimum de développement endogène, ce qui suppose d'envisager la reconstruction d'un Etat haïtien en fonction des besoins fondamentaux liés à l'activation des capacités locales. Les priorités de ce point de vue sont la lutte contre l'exode rural, le renforcement des communautés locales et le développement de l'entrepreneuriat dans des populations accusant un fort déficit d'instruction. Un tel plan ne peut se mettre en œuvre, comme nous avons tenté de le montrer, sans passer, au préalable, par une réforme de l'Etat, tant en ce qui concerne la gestion économique et financière que l'organisation des collectivités territoriales qui sont la clé d'une gouvernance locale décentralisée.

L'économie dominante n'est pas d'un grand secours à cet égard. Elle fonctionne déjà par son jeu d'offre et de demande en renforçant sans cesse la dépendance à l'égard des pays voisins. Pour s'enrichir, il est préférable d'investir dans l'importation directe de biens étrangers, voire de produire dans un pays voisin doté de meilleures infrastructures pour ensuite importer en Haïti (Doura, 2010). Les zones franches, comme on pouvait s'en douter, n'ont pas d'impact positif sur le tissu social local et ne sont rentables que pour les industries qui y produisent pour l'exportation (Doura, 2003). La reconstruction d'un Etat haïtien devrait aller de pair avec la mise en place d'un autre modèle de développement économique plus ancré dans les communautés locales, axé sur l'autosubsistance et soucieux d'un accroissement de compétences des populations concernées. En la matière, des initiatives innovantes liées aux circuits courts et à l'autosuffisance alimentaire pourraient trouver leur place en Haïti comme le présentait déjà le géographe Georges Anglade (1995), avec son idée de retour aux communautés de production locale qui anticipait déjà la nécessité d'une économie transitionnelle fondée sur un modèle post-développementiste. Ces idées sont fortement présentes aujourd'hui dans le féminisme décolonial latino-américain, notamment chez des auteures comme Raquel Gutierrez (2017) ou Rita Segato (2015).

En 2015, plusieurs collectifs ont tenté de donner l'impulsion nécessaire à un tel tournant des solidarités vers l'économie sociale et solidaire (Larose, 2015). L'idée était de dégager un consensus sur une vision, un socle commun et un plan d'action coordonné. Les modèles, venus d'Europe ou d'Amérique du Nord notamment, ne manquent pas. La nécessité d'organiser des pans entiers de l'économie selon des règles différentes du modèle (néo)classique s'est imposée dans plusieurs domaines, spécialement la santé, l'environnement, la formation et la culture (Maier & Wilkinson, 2015).

Au sein de ce secteur alternatif, l'utilité sociale de l'activité et les critères de participation à cette dernière entrent en concurrence avec la visée de rentabilité et de rémunération du capital. Ce marché alternatif est stable, pourvoyeur d'emplois et atteint souvent une masse de 10% dans la production de richesse pour les pays qui l'ont organisé et encadré (Delépine, 2017). Evidemment, un tel modèle demande un cadre légal, des agents formés et un accueil favorable de la part de la société civile. On n'implante pas ce type d'activités dans un pays par décret. Il faut procéder par étapes, s'arrimer à des pratiques existantes, les fédérer, les consolider et développer une stratégie d'ancrage dans la société civile, bref mettre en œuvre une ingénierie sociale afin de faire face aux risques, aux conflits d'intérêts et aux besoins managériaux.

On ne transforme, en effet, pas du jour au lendemain un collectif local, un groupement paysan ou une association de quartier en entreprise d'économie sociale. Le problème ne se situe pas uniquement dans la transformation du savoir-faire et dans l'acquisition de nouvelles compétences. Il réside aussi dans un changement de culture du milieu qui doit accompagner ce mouvement d'innovation. La solidarité externe peut jouer un rôle dans l'accompagnement d'un changement de culture du milieu mais elle ne suffit pas.

Il faut fixer des étapes et fournir des garanties qui rendent un tel projet non seulement viable, mais aussi attractif. L'enjeu est de recréer un rôle pour les différents acteurs concernés (l'Etat, les organismes privés de développement et les communautés locales) de manière à ce que les responsabilités et les engagements soient identifiés et répartis. Il s'agit ni plus ni moins de la reconstruction patiente, *in vivo* et *in situ*, d'un intérêt général.

Des paramètres nouveaux extra-économiques, comme la participation aux décisions, l'intéressement au capital, l'intégration d'une activité soutenable à une économie transitionnelle post-développementiste et communautaire, doivent encore être intégrés à l'équation. Par post-développementisme, nous entendons ici une organisation économique centrée sur les réseaux de proximité avec l'objectif de reproduire les biens collectifs et les dispositifs qui en favorisent l'usage partagé (Escobar, 2014).

Mais une fois encore, de tels objectifs ne peuvent être impulsés de l'extérieur, comme le serait une norme comptable imposée par une autorité de régulation. Il s'agit de répondre collectivement aux multiples enjeux liés à la nécessité d'une activité durable : les circuits courts, l'usage responsable des produits phytosanitaires, une limitation des rendements tenant compte du bien-être animal et des besoins des sols, le maintien de la variété des espèces, le recours aux énergies renouvelables, etc. (van Outryve, 2019).

Quelle signification donner à ces impératifs dans un pays en urgence alimentaire et envahi par les produits de l'économie agroindustrielle de ses voisins ? Il faut certes tirer les leçons de l'échec d'un développement dérégulé, d'un exode rural massif et d'une adhésion aveugle au libre marché. Mais c'est de nouveau la faiblesse structurelle de l'Etat qui est ici en question, faiblesse provoquée par l'épuisement des ressources dans un contexte de sortie de trente ans de dictature. Ce délitement de la puissance publique a été ensuite aggravé par les violences récurrentes entraînées par trente ans de transition politique, un embargo international, deux interventions militaires et des missions onusiennes coûteuses. Plus récemment, on pointera l'instauration d'un *statu quo* politique « post-tremblement de terre » forcé par la communauté internationale pour tenter une reconstruction et qui a échoué comme élément ayant contribué à discréditer toute forme d'action collective (Thomas, 2012) et toute forme de leadership prétendant à l'intérêt général en Haïti (Maeschalck, 2011). Les derniers mois attestent plutôt de la banqueroute totale d'une structure publique sans crédit auprès de ses citoyens et incapable de proposer une politique de sortie de crise, encore moins de la soutenir.

Ce diagnostic pose une question fondamentale à l'égard des mécanismes de solidarité à mobiliser face à une telle situation. Le tournant vers l'économie sociale et solidaire pourrait être décisif pour remobiliser la population dans un processus de participation et de prise en main de son destin. Mais ce processus est lent et demande un changement culturel des pratiques établies. En outre, sans reconstruction d'un Etat, les problèmes structurels et historiques d'Haïti ressurgiront comme autant de facteurs de blocage, en particulier l'absence de réforme agraire, le morcellement de la petite propriété ainsi que l'appauvrissement des sols en lien avec la déforestation et la sécheresse.

De surcroît, l'accès inexistant au crédit pour les petites et moyennes entreprises paralyse autant l'économie classique que l'économie sociale. Face à ce processus, l'horloge écologique laisse peu de temps. Chaque année apporte son lot de catastrophes pour une population sans défense. L'aide économique classique, la mise sous tutelle financière, l'austérité et les plans d'ajustement n'y peuvent évidemment rien. Il faut aujourd'hui envisager d'autres mécanismes supportés par de nouvelles approches de la solidarité pour sortir dans la durée du développementisme économique et humain (Escobar, 2018).

Changer le principe des solidarités

Si un changement d'approche est urgent, il se heurte à des conditions opérationnelles de faisabilité, car sans établir une structure publique de coordination, on ne peut compter dans un espace soumis au « narco-chaos » sur les seuls effets salutaires d'un « communalisme écologique ». Pourtant, deux éléments devraient être pris en considération en ce qui concerne les solidarités possibles avec Haïti.

Le premier est d'ordre historique et le deuxième d'ordre écologique. L'élément historique cherche à s'exprimer confusément en Haïti depuis une vingtaine d'années par la demande récurrente de réparation adressée à la France par rapport à la dette d'indépendance. Le jeune Etat haïtien a dû monnayer sa reconnaissance internationale et ses accès au marché à prix d'or, une dette de 90 millions de francs dont Haïti s'acquitta avec une dernière traite en 1883 (Blancpain et Dorigny, 2004).

Mais cet aspect n'est qu'un élément d'un dossier plus vaste (Gaillard, 2019) qui concerne toutes les injustices infligées à cette nation noire dans les relations internationales et par la violation de son territoire. Le manque à gagner engendré, par exemple, par l'occupation américaine et par la réorganisation du commerce du sucre au profit de Cuba durant la Première Guerre mondiale devrait aussi être chiffré (Corten, 1986). Il en va de même, pour prendre un exemple plus récent, en ce qui concerne l'embargo imposé entre 1992 et 1995 qui a constitué un choc économique considérable pour le jeune Etat post-duvaliériste. Dans le cadre de l'émergence d'une conscience décoloniale, il y a lieu d'appréhender les puissances occidentales comme de grands débiteurs d'Haïti, la première République noire de l'histoire.

Le deuxième élément est écologique et touche à la question nouvelle de la justice climatique (COMEST, 2016). Haïti est menacé par les conséquences d'un réchauffement climatique dont elle n'a tiré aucun bénéfice. Comment envisage-t-on la protection de sa population totalement livrée à elle-même comme l'ont montré le tremblement de terre de 2010 et l'épidémie de choléra qui a suivi ? On parle ici de centaines de milliers de morts. Or, depuis la COP 21, une avancée significative a été réalisée grâce à l'attention portée au pouvoir de résilience des populations vulnérables. Cette idée est le complément indispensable d'une politique de réparation. L'idée de résilience nous semble contenir un déplacement capital des mécanismes connus de solidarité. Ce déplacement consiste à partir d'un « ailleurs » non maîtrisé, basé sur des ressources qualitatives, non immédiatement quantifiables, pour construire la relation de solidarité.

Il s'agit du pouvoir des populations concernées, de leur capacité à agir collectivement face au désastre et à produire des solutions opérationnelles pour se protéger. Au lieu d'être considérées comme des victimes potentielles, elles sont reconnues comme des acteurs pertinents avec lesquels des solutions doivent être élaborées. Ces populations doivent être dès aujourd'hui supportées anticipativement au nom du rôle qu'elles auront à jouer pour se sortir du désastre. Cette approche conduit vers une solidarité d'un nouveau genre : en admettant la part de limitation de ses actions, la « solidarité internationale » dépend opérationnellement des capacités des acteurs concernés pour produire une part de solution hors d'atteinte pour elle (Alvarez et Coolsaet, 2018).

Jusqu'à présent, les solidarités se sont construites, dans le cadre de la relation Nord-Sud, sur un cycle de don et de promesse de réciprocité comme une mise à disposition de ressources, un partage de forces permettant d'augmenter des capacités provisoirement déficitaires en fonction d'une situation d'urgence. Différents déclencheurs existaient, mais répondaient tous au même schéma stimulus/réponse suivant des situations de catastrophe ou d'agression. On pourrait parler d'une « solidarité de compensation ». Les défis écologiques ont conduit à envisager une autre forme de solidarité (Jamison, 2010). On pourrait parler dans ce cas de « solidarité de résilience » dans le sens où elle cherche à poser les conditions d'une relation de co-résolution des problèmes.

Admettre la corrélation de ces deux principes de réparation et de résilience, c'est d'une part renoncer à la prétention de détenir des solutions idéales et opérationnelles face aux excès de souffrance engendrés par le narco-chaos. Mais c'est également s'ouvrir à l'inconnu d'une société projetée vers un désastre auquel une majorité n'a pas contribué, et ceci dans la mesure où pour s'en sortir, cet horizon désastreux exige de donner sens à d'autres formes de solidarité. Il s'agit de reconnaître l'intérêt que représente pour tous à l'avenir l'expérience de la vulnérabilité, parce qu'elle permet de co-construire des solutions proportionnées, c'est-à-dire directement appropriables par les acteurs concernés.

Spécificité haïtienne

Même si la situation d'Haïti semble toujours se détacher, par effet d'insularisme et de régime linguistique, du reste du continent dont elle est proche néanmoins, les processus qui s'y jouent participent aussi de cette longue histoire commune qui relie cette partie des Amériques et ses populations. La clé de ce destin commun passe peut-être en ce moment par la crise des régimes politiques et le bouleversement d'Etats toujours soumis au contrôle des intérêts économiques et politiques de l'ordre international.

La co-construction de l'intérêt public dans un espace favorisant de nouvelles solutions par les effets de relations conflictuelles encadrées semble demeurer un idéal hors d'atteinte. Les populations sont poussées dans leurs ultimes retranchements, instrumentalisées ou réprimées, sans autre possibilité que de s'armer contre un ordre qui, sans cesse, se soustrait à leurs intérêts et leur fait défaut.

La récurrence de poussées néofascistes ou néopopulistes, les éventuels rêves théocratiques de pureté nationale et d'ordre moral, soutenus notamment par la vague évangélique (Dussel, 2019), ne sont peut-être encore que des symptômes. C'est le rapport à l'ordre qui pose problème plus fondamentalement et surtout le rapport à ce qu'il prétend être.

Pour l'heure, l'ordre public s'affirme comme somme nulle ou équilibre de tous les intérêts particuliers des agents principaux d'un système donné. Il s'agit là *in concreto* d'une manière d'aligner à court terme les préférences de tous en fonction des intérêts majoritaires, ceux des Etats-Unis, des investissements étrangers, des entreprises transnationales, des grands propriétaires terriens

et des cartels. En définitive, cet ordre n'est qu'un principe d'assujettissement des intérêts populaires, voire leur négation pure et simple.

Il correspond également à une identification artificielle des intérêts sous une forme objective indépendante et en réalité, surimposée. Un tel ordre politique suscite le refuge des intérêts des masses dans le ressentiment à l'égard de l'ordre volé et dans l'attente apocalyptique d'un changement vers un ordre totalement autre. Soit l'Etat devient ainsi le lieu vide dont la majorité silencieuse se désintéresse, soit il reste le réceptacle latent d'un messianisme inconscient. Dans les deux cas, c'est l'impolitique de l'ordre désiré qui l'emporte.

Il est hors champ de ce qui est collectivement réalisable. Il n'a pas d'être actuel. Et ce manque correspond en fait à la frustration la plus profonde intériorisée par toute une histoire collective : la frustration de n'être pas soi et de ne disposer d'aucun pouvoir capable de corriger cette situation (Segato, 2015). L'Etat comme espace de subjectivation des intérêts collectifs n'est pas là et ce manque bloque dans sa réalité oppressive ou fantasmatique vécue le rapport à la capacité de faire-Etat, donc de faire-être le collectif dans sa pluralité. On assiste en fait à l'effondrement des Etats de la région au moment où la justice climatique devient un enjeu décisif pour protéger des populations entières en s'appuyant sur les régimes de coopération interétatiques...

Bibliographie

- Álvarez L. et Coolsaet B. (2018), « Decolonizing Environmental Justice Studies: A Latin American Perspective », in *Capitalism Nature Socialism*, Taylor & Francis (Routledge), pp.1-20.
- Anglade G. (1995), *L'espace haïtien. Mon pays d'Haïti*. Les Éditions des Alizés, Port-au-Prince.
- Blancpain Fr. et Dorigny M. (2004), « Restitution de la dette de l'indépendance » ?, in Debray R., *Rapport au Ministre des affaires étrangères*, pp. 89-91.
- Casimir J. (2009), « La révolution et l'Etat », in M. Hector et L. Hurbon (dir.), *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- COMEST (2016), *Les Principes éthiques en rapport avec le changement climatique: rapports de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'UNESCO (2010-2015)*, UNESCO, Paris.
- Corten A (1986), *Port au sucre. Prolétariat et prolétarisations. Haïti et la République Dominicaine*, CIDIHCA, Montréal.
- Corten A. (1989), *L'Etat faible. Haïti et République Dominicaine*, CIDIHCA, Montréal.
- Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CS-CCA), *Rapport d'audit sur le fond Petro Caribe*, Port-au-Prince, 31 janvier 2019 (Rapport 1) et 31 mai 2019 (Rapport 2).
- Delépine J. (2017), « L'économie sociale et solidaire : un acteur de poids », in *Alternatives économiques*, nov. 2017, en ligne, URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/leconomie-sociale-solidaire-un-acteur-de-poids/00081686> .
- Doura F. (2002), *Economie d'Haïti, Dépendance, crises et développement*, Tome 2, DAMI, Montréal.
- Doura F. (2003), *Economie d'Haïti, Dépendance, crises et développement*, Tome 3, DAMI, Montréal.
- Doura F. (2010), *Haïti, Histoire et analyse d'une extraversion dépendante organisée*, DAMI, Montréal.
- Dussel E. (2019), « Ideología evangelista para justificar golpes de Estado, La Pachamama traepobreza ? », 17 novembre, Entrevue accessible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=LfR6wxFOOG0>
- Escobar A. (2014), *La invención del desarrollo*, Editorial Universidad del Cauca, Bogotá.
- Escobar A. (2018), *Designs for the Pluriverse : Radical interdependence, Autonomy, and the Making of Worlds*, Duke University Press, Durham.
- Étienne S. P. (2007), *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*, Les Presses de l'Université de Montréal / Mémoire d'Encrier, Montréal.
- Gaillard-Pourchet K.G. (2019), « Haïti-France. Permanences, évolutions et incidences d'une pratique de relations inégales au XIXe siècle », in *La Révolution française*, accessible en ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/2844>.
- Gutiérrez Aguilar R. (2017), *Horizontes comunitario-populares, Producción de común más allá de políticas estado-céntricas*, Traficantes de Sueños, Madrid.

- Hector M. (2009), « Problèmes du passage à la société postesclavagiste et postcoloniale (1791-1793/1820-1826) » in *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*, M. Hector, L. Hurbon (dirs), Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, pp. 93-117, 2009.
- Hendriksen R. S. et al.(2010), « Population Genetics of *Vibrio cholerae* from Nepal in 2010: Evidence on the Origin of the Haitian Outbreak », in *mBio*, Aug 2011, 2 (4) : e00157-11; DOI: 10.1128/mBio.00157-11.
- Hurbon L. (2011), « L'État haïtien avant et après le 12 janvier 2010: l'instrumentalisation de l'État faible » in Corten A., *L'État faible. Haïti et la République dominicaine*, CIDIHCA, Montréal.
- Jamison A. (2010), « Climate change knowledge and social movementtheory », in *WIREsClimate Change*, vol. 1, n°6, pp. 811-823, <https://doi.org/10.1002/wcc.88> .
- Larose G. (2015), « Un projet novateur qui s'inscrit dans le mouvement haïtien d'ESS », in *Cahier du GESQ*, « L'apport innovant de l'économie sociale et solidaire dans l'agroalimentaire en Haïti », chapitre 7, disponible en ligne : <http://www.gesq.org/2015> .
- Lucien G. E. (2013), *Une Modernisation manquée. Port-au-Prince (1915–1956)*, Vol. 1: *Modernisation et centralisation*, Editions de l'Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince.
- Maesschalck M. (2011), « Société civile et transformations du leadership politique. Les conditions d'une reconstruction sociale », in *Le défi haïtien, économie, dynamique sociopolitique et migration*, C. A. Célius (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 135-155.
- Maier A. & Ch. Wilkinson Ch. (2015), *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe*, Synthesis Report, Commission européenne, Bruxelles.
- Martel A. (2014), « Coordination humanitaire en Haïti : le rôle des clusters dans l'externalisation de l'aide », in *Mondes en développement*, vol. 165, no. 1, pp. 65-78.
- Mouton J.-D. (2012), « « État fragile », une notion du droit international ? », in *Civitas Europa*, vol. 28, no. 1, pp. 5-18.
- Muggah R. (2005), *Haïti: les chemins de la transition, Étude de l'insécurité humaine et des perspectives dedésarmement, de démobilisation et de réintégration*, Small Arms Survey, Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève, URL : <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP14-Haiti-FR.pdf>.
- Segato R.L. (2015), *La crítica de la colonialidad en ochoensayos unaantropologíaapor demanda*, PrometeoLibros, Buenos Aires.Thomas F. (2012),*L'échec humanitaire : Le cas haïtien*, Couleur Livres, Mons, 2012.
- van Outryve d'Ydewalle S. (2019), « Ecologie sociale et municipalisme libertaire », in *Politique*, n° 3, « Le mouvement social face à l'urgence climatique », pp. 74-83.
- Verlin J. (2014), « Haïti : État failli, État à (re)construire », in *Cahiers des Amériques latines*, Vol.75, n°1, pp. 25-40.